

Info-SISAT

Ce communiqué est destiné aux intervenants des équipes de santé au travail qui utilisent le Système d'information en santé au travail (SISAT). Il y est question de certains forfaits annulés, des remarques pour l'IRSSST, du nom de certains éthers de glycol et de l'envoi des témoins.

Forfaits annulés

Le communiqué [2007-12](#) spécifiait la liste des forfaits pouvant être sélectionnés dans SISAT. Deux forfaits sont désormais annulés soit : TG2 et ACR.

- TG2 permettait de sélectionner l'analyse de l'isocyanurate de triglycidyle (TGIC) ainsi qu'une analyse de poussières totales. Dorénavant, il n'est plus nécessaire de demander ces 2 analyses ensemble lors de l'échantillonnage du TGIC. La méthode d'analytique du TGIC disponible à l'IRSSST permet de quantifier le TGIC spécifiquement. Cependant, si vous désirez quand même recevoir un résultat de poussières totales, cela sera tout à fait possible. Il vous suffira d'ajouter cette analyse à celle du TGIC. En résumé, l'IRSSST ne procédera plus de façon automatique à l'analyse des poussières totales en même temps que celle du TGIC à moins que l'intervenant en fasse la demande.
- Le code ACR (Air comprimé respirable) faisait lui aussi partie de la liste des analyses automatiques, cependant, une section spécifique à l'ACR a été implantée dans SISAT permettant d'inscrire toutes les informations pertinentes à ce type d'échantillonnage. Ce forfait n'est donc plus nécessaire.

Remarque pour l'IRSSST

Il est important de souligner que seules les remarques inscrites dans la section « Remarques pour l'IRSSST » seront reproduites sur la feuille de demande d'analyses qui est acheminée avec vos échantillons. Si une information importante doit nous être communiquée, il faut l'inscrire dans ce champ et non pas dans la section de remarque interne.

Les éthers de glycol

Dans le RSST, certains éthers de glycol portent un nom différent de celui inscrit dans SISAT à la section « analyse demandées à l'IRSSST » et il est parfois difficile de s'y retrouver. Ce tableau vous aidera à faire la corrélation entre ce qui sera inscrit dans cette section, sur le rapport d'analyse de l'IRSSST et le nom de la substance tel qu'inscrit dans le RSST (agresseur).

Section «analyse demandée»	Substance du RSST
Méthoxy-1 propanol-2 (107-98-2)	Éther monométhyle de propylène glycol
Méthoxy-2 éthanol (109-86-4)	Éther monométhyle de l'éthylène glycol
Éthoxy-2 éthanol (110-80-5)	Éther monoéthyle de l'éthylène glycol

Envoi d'un témoin

Une erreur fréquente sur les demandes d'analyse transmises au laboratoire consiste à la saisie d'un même témoin sur plusieurs réquisitions. Comme aide-mémoire, nous vous proposons un extrait d'un guide rédigé par le comité SISAT Hygiène de la région de Montréal.

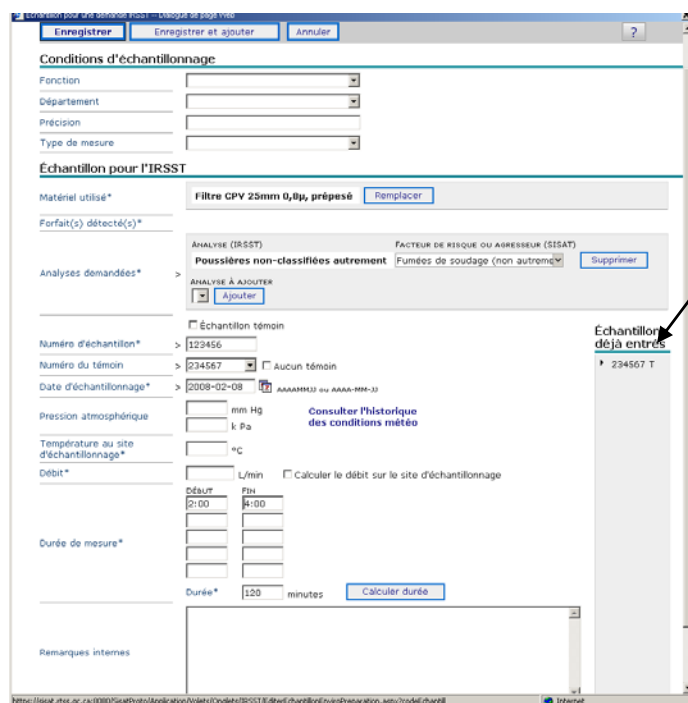
«Cocher la case témoin afin d'inscrire le numéro du témoin, il sera disponible dans le menu déroulant pour tous les échantillons.»

Un maximum de 24 échantillons par demande. Au besoin, ajouter une nouvelle demande.

Un témoin ne doit être inscrit qu'une seule fois, et ce, même si les échantillons sont entrés sur 2 réquisitions, l'IRSSST indique « non effectué » pour ne pas devoir charger le coût d'analyse du témoin selon le nombre fois qu'il est inscrit.

Sur la deuxième réquisition, indiquer «aucun témoin». Inscrire une note dans la section «Remarques internes» précisant le numéro du témoin, et ce, pour chacun des échantillons concernés.»

Cependant, dans le cas du comptage de fibres par la méthode IRSSST 243-1, il est important de continuer à fournir 2 témoins par réquisition tel que décrit dans le [guide d'échantillonnage de l'IRSSST](#).



Le témoin est identifié par un T à la fin du numéro

Création du témoin : il est bon de créer les témoins en premier.

- Choisir l'analyse demandée
- Cocher «échantillon témoin»
- Inscrire le numéro du milieu capteur
- Cliquer sur «Enregistrer et ajouter»

Répéter pour chacun des témoins.

Décocher «échantillon témoin» pour inscrire les échantillons

Extrait du « SISAT-Mini-guide de référence pour la surveillance environnementale » rédigé par le comité SISAT Hygiène région de Montréal, Mai 2008

Nous souhaitons que ces informations supplémentaires vous aident dans la saisie des demandes d'analyse.

Guylaine Beauchamp, Service à la clientèle de l'IRSSST

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le [SAC-Labo](#), (514) 288-1551 poste 315
Juillet 2008

Les hyperliens qui apparaissent dans ce document ont été validés au moment de la publication.